

&gt; ZOOM SUR LA...

# Commission Locale de l'Eau

Suite aux nouvelles dispositions réglementaires issues de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 et aux élections municipales de mars 2008, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Scarpe aval évolue.

## De nouvelles missions

En séance plénière du 18 juin 2009, la Commission Locale de l'Eau a adopté de nouvelles règles de fonctionnement conformément aux modifications apportées par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006. Par ailleurs, le SAGE Scarpe aval ayant été approuvé par arrêté préfectoral le 12 mars 2009, la CLE n'a plus pour mission d'élaborer le SAGE. Son rôle, désormais, est de

coordonner les actions de mise en œuvre du SAGE, de les évaluer, de procéder à la révision du document si besoin et de rendre des avis sur tout dossier ayant un impact sur l'eau et les milieux humides. Les délais pour rendre ces avis sont relativement courts. C'est pourquoi la CLE a délégué au Bureau la rédaction de ces avis, dont un bilan est présenté lors de chaque réunion de CLE.



A présent, les communes qui modifient ou élaborent leur PLU doivent s'assurer de leur compatibilité avec les orientations du SAGE. Cela va même plus loin : en l'absence de procédure volontaire de la commune, le code de l'environnement les oblige à le faire dans un délai de 3 ans après l'approbation du SAGE, soit d'ici au 12 mars 2012. A la demande notamment des membres du collège des élus, la CLE a décidé de proposer aux communes qui le souhaitent de les accompagner dans cette démarche. Mais attention, veiller à la compatibilité des projets avec le SAGE est avant tout du ressort des services de l'Etat !

## Mesure du SAGE

- 5B-M9: Accompagner les collectivités dans leur procédure de mise en compatibilité avec les objectifs du SAGE.

*La liste des dossiers pour lesquels la CLE est consultée pour avis est fixée par le Code de l'Environnement.*



## Le bureau de la CLE

Il est composé de 12 représentants :

### • Du collège des collectivités territoriales et des établissements publics locaux



- **Alain Bocquet, Président,** Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

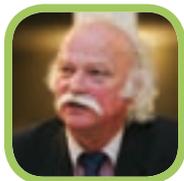
- **Myriam Cau, Vice-présidente,**

Conseil Régional Nord-Pas de Calais



- **Michel Duroseau, Vice-président,** Syndicat Intercommunal pour l'alimentation en eau de la région de Douai (SIADO)

- **Monique Herboomez, Vice-présidente,** Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur (SIPES)



- **Daniel Mio, Vice-président,** Parc naturel régional Scarpe-Escaut

- **Georges Flamengt,** Conseil Général du Nord



### • Du Collège des usagers



- **Jean Malecha,** Association de défense de l'environnement

- **José Dubrulle,** Chambre d'agriculture



- **Olivier Hubert,** Distributeur d'eau



### • Du Collège des représentants des administrations et établissements publics de l'Etat

- Le Directeur Régional de l'Environnement, Délégué de Bassin Artois-Picardie ou son représentant
- le Chef de la MISE du Nord-Pas de Calais ou son représentant
- le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ou son représentant.



Peut être invité en tant que Président de la Commission thématique "maîtrise des écoulements et lutte contre les inondations" : **Jacques Dubois,** Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de la Scarpe et du Bas Escaut (SMAHVSBE)

# De nouveaux mandats

La Commission Locale de l'Eau réunit 56 personnes répartis en 3 collèges :

## Selon l'arrêté préfectoral du 3 septembre 2009 portant modification de l'arrêté préfectoral du 12 avril 2005, les membres de la CLE sont :

### • Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

- Myriam Cau, Conseil Régional Nord-Pas de Calais ou son suppléant **Dominique Plancke**
- Jeannine Marquaille, Conseil Régional Nord-Pas de Calais ou son suppléant **Dominique Bailly**
- Alain Bruneel, Conseil Régional Nord-Pas de Calais
- Patrick Masclat, Conseil Régional Nord-Pas de Calais ou son suppléant **Jacques Vernier**
- Georges Flamengt, Christian Poiret, Eric Renaud, Jean Schepman, Conseil Général du Nord
- Daniel Mio, Syndicat Mixte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut
- Achille Delporte, Alain Segond, Communauté d'Agglomération du Douaisis
- Alain Bocquet, Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut ou son suppléant **André Bonnaire**
- Claudine Glorieux, Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut ou son suppléant **Michel Quiévy**
- Roland Revel, Communauté de Communes Rurales de la Vallée de la Scarpe
- Xavier Dupire, Communauté de Communes Espace en Pévèle ou son suppléant **Yves Lefebvre**
- Nadine Savary, Communauté de Communes Cœur de Pévèle
- Marc Delecluse, Alain Deloeil, Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent
- Paul Lemaire, Communauté de Communes du Pays de Pévèle
- Anne-Marie Stiévenart, Espaces Naturels Régionaux
- Jacques Dubois, Géry Wadbled, Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de la Scarpe et du Bas Escaut
- Michel Duroseau, Syndicat Intercommunal de l'Approvisionnement en eau du Douaisis ou son suppléant **Jean-Jacques Peyraud**
- Paul Raoult, Noréade
- Bernard Salvignol, Syndicat Intercommunal de la Scarpe ou son suppléant **Alain Feledziak**
- Michel Meurdesoif, Syndicat Intercommunal Eau Potable Aniche Auberchicourt ou son suppléant **Gilles Grévin**.
- Michel Facompré, Syndicat Mixte du SCoT du Grand Douaisis
- Monique Herbommez, Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur.

### • Collège des usagers

- Luc Defraye, Propriétaire riverain ou son suppléant **Pascal Fiévet**

Collectivités territoriales, établissements publics locaux  
**28 membres**



Etat et ses établissements publics  
**14 membres**

**14 membres**  
Usagers, propriétaires riverains, organisations professionnelles, associations

- Jean Malecha, Fédération Nord Nature ou son suppléant **Richard Gajocha**
- Jean-Pierre Laude, Fédération Nord Nature ou sa suppléante **Janine Petit**
- Jean-Luc Gras, José Dubrulle, Chambre d'agriculture du Nord
- Régis Martin, CCI de Douai ou son suppléant **Jean-Michel Miroir**
- Denis Taton, CCI du Valenciennois
- Patrick Lemay, association ACORE ou sa suppléante **Maryvonne Hodiesne**
- Monique Huon, Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Nord ou son suppléant **Patrick Larivière**
- Olivier Hubert, Eau et Force Nord Ardennes ou son suppléant **Jean-Luc Braconnier**
- Régine Splingard, Comité Régional du Tourisme ou son suppléant **Bernard Sandras**
- Jean-François Diverchy, Fédération Départementale des Chasseurs du Nord ou son suppléant **Philippe Ivanic**
- Sonia Hamiti, Association Consommation, Logement et Cadre de Vie du Nord
- Louis-Marie Malaquin, Centre Régional de la Propriété Forestière Nord-Pas de Calais

### • Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

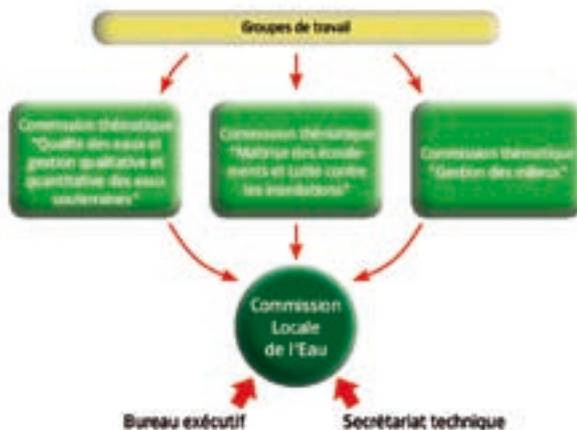
- M. le Préfet coordonnateur de bassin Artois Picardie, Préfet du Nord ou son représentant
- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de Douai ou son représentant
- M. le Sous-Préfet de l'arrondissement son représentant
- M. le Directeur Régional de l'Environnement Nord-Pas de Calais, délégué de bassin ou son représentant
- M. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement du Nord-Pas de Calais ou son représentant
- M. le Directeur de l'Agriculture et de la Forêt du Nord, ou son représentant
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement du Nord ou son représentant
- M. le Directeur des Affaires Sanitaires et Sociales du Nord ou son représentant
- M. le Chef du Service régional de la Navigation du Nord-Pas de Calais ou son représentant,
- M. le Directeur de Voies Navigables de France ou son représentant
- M. le Directeur Régional du Bureau de Recherches Géologiques et Minières du Nord-Pas de Calais ou son représentant,
- M. le Délégué interrégional (Compiègne) de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques ou son représentant,
- M. le Directeur de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ou son représentant
- M. Le Directeur de l'Office National des Forêts ou son représentant.

# Une nouvelle organisation

La CLE est organisée en 3 commissions thématiques :

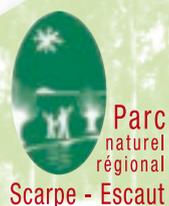
- “Qualité des eaux et gestion qualitative et quantitative des eaux souterraines” présidée par Michel Dourousseau.
- “Maîtrise des écoulements et lutte contre les inondations” présidée par Jacques Dubois.
- “Gestion des milieux” présidée par Myriam Cau.

Le volet “communication” est transversal à l’ensemble des actions menées par la CLE, c’est pourquoi le Bureau de la CLE a en charge cette thématique.



Des groupes de travail peuvent être constitués avec des experts dans des domaines spécifiques. Ils permettent d’alimenter les réflexions des différentes commissions thématiques, qui examinent certains sujets avant leur soumission à la CLE. Ces commissions thématiques se réunissent 2 à 3 fois par an. Elles sont ouvertes à tous les membres de la CLE et des personnes extérieures peuvent y être associées en fonction des sujets traités.

Les règles de fonctionnement de la CLE sont téléchargeables dans leur intégralité sur <http://www.gesteau.eaufrance.fr/sage/> rubrique “Documents juridiques”



**Secrétariat technique**  
Maison du Parc - 357, rue Notre Dame d'Amour - 59230 Saint-Amand-les-Eaux  
Tél. : 03 27 19 19 70 - Télécopie : 03 27 19 19 71  
E-mail : [sage@pnr-scarpe-escaut.fr](mailto:sage@pnr-scarpe-escaut.fr) - Site internet : [www.pnr-scarpe-escaut.fr](http://www.pnr-scarpe-escaut.fr)



Cette lettre d’information a été réalisée avec le soutien financier de : l’AEAP, la CAPH, la CAD, la CCCO, la CCCP, la CCEP, la CCPP, la CCRVS.

**(H<sub>2</sub>O)rizon**

Secrétariat technique du SAGE, Maison du Parc - 357, rue Notre Dame d'Amour - 59230 Saint-Amand-les-Eaux Tél. : 03 27 19 19 70 - Télécopie : 03 27 19 19 71. **Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE)** : Alain Bocquet. **Directeur de publication** : Daniel Mio. **Rédaction** : Emmanuelle Dubois, Tangui Lefort, Ludvine Millamon. **Crédit photos** : Samuel Dhote, PNR Scarpe-Escout, Communauté de communes Cœur d'Ostrevent. **Conception graphique** : **STAMINIC** **Impression** : Décembre 2009 - 2500 exemplaires. ISSN 1767-5278.

- Abscon
- Aix
- Anhiers
- Aniche
- Auberchicourt
- Aubry-du-Hainaut
- Auchy-lez-Orchies
- Bachy
- Bellaing
- Bersée
- Beuvry-la-Forêt
- Bousignies
- Bouvignies
- Brillon
- Bruille-lez-Marchiennes
- Bruille-Saint-Amand
- Château-l'Abbaye
- Coutiches
- Dechy
- Douai
- Ecaillon
- Emerchicourt
- Erchin
- Erre
- Faumont
- Fenain
- Flines-les-Râches
- Guesnain
- Hasnon
- Haveluy
- Helesmes
- Hérin
- Hornaing
- Lallaing
- Landas
- Lecelles
- Lewarde
- Loffre
- Marchiennes
- Masny
- Maulde
- Millonfosse
- Moncheaux
- Monchecourt
- Mons-en-Pévèle
- Montigny-en-Ostrevent
- Mortagne-du-Nord
- Mouchin
- Nivelle
- Nomain
- Oisy
- Orchies
- Pecquencourt
- Petite-Forêt
- Râches
- Raimbeaucourt
- Raismes
- Rieulay
- Roost-Warendin
- Rosult
- Roucourt
- Rumegies
- Saint-Amand-les-Eaux
- Saméon
- Sars-et-Rosières
- Sin-le-Noble
- Somain
- Thun-Saint-Amand
- Tilloy-lez-Marchiennes
- Villers-au-Tertre
- Vred
- Waller
- Wandignies-Hamage
- Warlaing
- Waziers